

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024**

C.M. 24.11

Date de convocation : 15 novembre 2024
Date d'affichage : 15 novembre 2024
Compte-rendu succinct : 26 novembre 2024

Nombre de Conseillers :
En exercice : 34
Présents : 23
Votants : 34

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE — MM. BEKKOUCHE – VILLALBA-MOLERO – MME NEMO - M. AUMARD – MME EUDE — M. MORENCY - MME SIMONOT – M. OLIVEIRA (A PARTIR DE 19H55) — MME GARAUULT – M. GUEGUEN – MME JACQUEMART – M. PROST – MME MAZZOLENI – M. EUDE – MME SOLTY – M. CORNAND — MME JANIAUD-VERGNAUD – M. BOUCHET – MME BELIN - M. VERMOT – MMES KLEIN-POUCHOL – BOURDY

ETAIENT REPRESENTES : MME VERTENEUILLE (POUVOIR M. LE LAY-FELZINE) – M. OLIVEIRA (POUVOIR MME GARAUULT JUSQU'A 19H55) - M. AHOANSOU (POUVOIR M. BEKKOUCHE) - MME LINDAYE (POUVOIR M. VILLALBA-MOLERO) – MME MONDIERE (POUVOIR M. VERMOT) - MME OUBOUYA (POUVOIR MME SOLTY) - MME LAMRI (POUVOIR M. GUEGUEN) – M. MOHAMED (POUVOIR MME NEMO) - MME BAKIR (POUVOIR M. PROST) - M. MENDY (POUVOIR MME BELIN) - MME PHIENBOUPHA (POUVOIR M. MORENCY) – M. CARVALHO (POUVOIR M. EUDE)

SECRETAIRE : M BOUCHET

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DES COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2024.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 24-09-30 – CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE ET LA COMMUNE DE TORCY RELATIVES AUX MISES A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS CULTURELS
- 24-09-31 – CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA SOCIETE SODEXO ET LA COMMUNE DE TORCY DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « FETE VOS JEUX » DU 14 SEPTEMBRE 2024
- 24-09-32 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET MADAME BULIAN, PODOLOGUE-PEDICURE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN LOCAL SIS 33 RUE DE PARIS A TORCY
- 24-09-33 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN SYNTHETIQUE JEAN-PIERRE DAMONT
- 24-09-34 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE ET LES COLLEGES DE L'ARCHE GUEDON, LOUIS ARAGON ET VICTOR SCHOELCHER POUR LA MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024
- 24-09-35 – CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA SOCIETE SODEXO ET LA COMMUNE DE TORCY DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS » DU 21 SEPTEMBRE 2024
- 24-09-36 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET L'ASSOCIATION PARCOURS DES COMMUNS RELATIVE AU PROGRAMME D'ACTIVITES PHYSIQUES EN DIRECTION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE
- 24-10-37 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PROFIT DE L'UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL POUR SA COMPOSANTE L'INSTITUT NATIONAL DU PROFESSORAT DE L'EDUCATION DE L'ACADEMIE DE CRETEIL
- 24-10-38 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA GRANDE SALLE DU GYMNASE DE L'ARCHE GUEDON
- 24-10-39 – PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LA SOCIETE D'ECONOMIE D'ENERGIE POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (C.E.E)

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

24-11-01 – BUDGET VILLE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2024 selon les éléments annexés à la présente délibération et équilibrés comme suit :

Section de fonctionnement

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
011	221 816.35	
65	71 121.50	
67	0.15	
70		7 933.61
73		330 941.00
74		-45 936.76
75		0.15
Total	292 938 €	292 938 €

Section d'investissement

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
10	-109 285.11	-127 241.53
16		-37 042.58
20	-52 920.00	
21		54 999.00
Op 117 : Aménagement	52 920.00	
Total :	-109 285.11 €	-109 285.11 €
TOTAL Fonctionnement + investissement	183 652.89 €	183 652.89 €

24-11-02 – BUDGET 2024 – ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur 2024 au compte 6541, des produits irrécouvrables pour un montant total de 1 358.23 euros.

24-11-03 - BUDGET 2024 – EXTINCTION DE CREANCES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur 2024 au compte 6542, des créances éteintes pour un montant total de 3 814,74 euros.

24-11-04 – REPRISE DE PROVISIONS 2023 ET DOTATION AUX PROVISIONS 2024 POUR DEPRECIATION DE COMPTES DE REDEVABLES (IMPAYES)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de reprendre les provisions constituées en 2023 à hauteur de 824 euros, de réaliser la dotation aux provisions 2024 pour un montant de 1 076 euros et de procéder aux opérations comptables d'ordre budgétaire qui s'imposent.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

ADMINISTRATION GENERALE

24-11-05 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE ELECTORALE - MODIFICATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule et remplace la délibération n°24.09.15 du 27 septembre 2024 et désigne en qualité de membre de la Commission de contrôle :

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Mme SOLTY - M. EUDE - M. CORNAND - Mme KLEIN-POUCHOL - Mme BOURDY 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme MAZZOLENI - Mme JANIAUD-VERGNAUD

DIRECTION DES POLITIQUES EDUCATIVES

24-11-06- PRIMARISATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN ZAY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la primarisation du groupe scolaire Jean Zay à partir de la rentrée scolaire 2025-2026 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

24-11-07 – REGLEMENT DE L'ASTREINTE HIVERNALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement de l'astreinte hivernale.

24-11-08 - MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT (ISFE) DES POLICIERS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, instaure l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à compter du 1^{er} janvier 2025.

DIRECTION DES POLITIQUES DES SOLIDARITES

24-11-09 - CONVENTIONS BILATERALES OU TRIPARTITES DE RESERVATION EN FLUX AVEC LES BAILLEURS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE (CAPVM)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modèles de conventions bilatérales avec les bailleurs et tripartite avec la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne et autorise Madame Marie-Luce NEMO à signer lesdites conventions et effectuer toutes formalités nécessaires.

DIRECTION DES RESSOURCES TECHNIQUES

24-11-10 - ADHESION A LA COMPETENCE « IRVE » DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adhère à la compétence « Infrastructures de charge » définie à l'article 3 bis des statuts du SIPPEREC, approuve les conditions administratives, techniques et financières attachées à l'exercice de cette compétence par le SIPPEREC et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération nécessaires à l'exercice de la compétence transférée.

DIRECTION DE L'URBANISME

24-11-11 - ACQUISITION AUPRES DE BATIGERE HABITAT DE L'ESPACE ARRIERE DE LA RESIDENCE DU LAC - DIVISION DU VOLUME N°5 ET CESSION A LA COMMUNE DES PARCELLES AE235, AF130 A L'EURO SYMBOLIQUE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir à l'euro symbolique auprès de Batigère Habitat les parcelles AE235 et AF130 et de les classer dans le domaine public communal et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et actes afférents à cette cession, et d'effectuer toutes formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05 le vingt-deux novembre deux mille vingt-quatre.

Le Maire,
Guillaume LE LAY-FELZINE

